

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
ATTACHE PRINCIPAL**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
Vu l'arrêté n°2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
BLAISEL Dorothée	Attaché - 6 ^{ème} échelon Admise à l'examen professionnel Le 15/09/2023	1 ^{er} janvier 2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 22 avril 2024



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

- Soit en adressant un recours gracieux à Monsieur le Président.
- Soit en intendant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039 - 59014 LILLE Cedex ou via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
HERENT Daniel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
LAVIGNON Jérôme	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 10 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
MERLOT Pascal	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 11 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 24 juin 2024

Le Président



Matthieu DEMONCHEAUX

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

• Soit en adressant un recours gracieux à Monsieur le Président.

• Soit en intentant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 59014 LILLE Cedex ou via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
BELDEHADI André	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
BONIS Thomas	Adjoint technique - 7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
BOUTTE Sylvain	Adjoint technique - 11 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
COEUILLEZ Philippe	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
DELBE Jean-Michel	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
MARGOLLE Fabien	Adjoint technique - 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
TELION Thomas	Adjoint technique - 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
TIRMACHE David	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
VIOLIER Stéphane	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
12	12	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
9	9	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 24 juin 2024

Le Président



Matthieu DEMONCHEAUX

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

• Soit en adressant un recours gracieux à Monsieur le Président.

• Soit en intendant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille - 5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 59014 LILLE Cedex ou via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.



SEPT
VALLÉES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

RH-2024-377

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
DOUAY Séverine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
GIRAUT Delphine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 10 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
LAVIGNON Christine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
MAQUAIRE Coralie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
POIRET Virginie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 24 juin 2024



Matthieu DEMONCHEAUX

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

• Soit en adressant un recours gracieux à Monsieur le Président.

• Soit en intendant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille - 5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS

59014 LILLE Cedex ou via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
HENIN Angélique	Adjoint administratif - 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
ROUGEGREZ Elisabeth	Adjoint administratif - 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 24 juin 2024



Matthieu DEMONCHEAUX

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Technicien principal de 2^{ème} classe**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
BOUTTE Laurent	Technicien - 13ème échelon	1er juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 24 juin 2024

Le Président



Matthieu DEMONCHEAUX

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu l'arrêté n°2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
GALLET Solange	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024
VIGREUX Christine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe – 10 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 24 juin 2024

Le Président



Matthieu DEMONCHEAUX